

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

CADASTRE MINIER

Téléphone: 015 162618
 Facsimile:
 Email: info@caml.cd
 Website: www.caml.cd



DIRECTION GENERALE

Croisement des Avenues Mpoko Maurice et
 Kasa-Vubu, GOMBE
 BP 7987, Kin 1
 KINSHASA

ACTE NOTARIE

L'an deux mil onze, le deuxième jour du mois de juin

Nous soussignés Joseph AMISI MATONGO, Directeur Général Adjoint a.i. du Cadastre Minier, Kinshasa/Gombe, certifions que

Le contrat de cession totale du 26 mai 2011 conclu entre la société IRON MOUNTAIN ENTERPRISES LIMITED, ci-après dénommée « la Cédante » et la société IRON MOUNTAIN ENTERPRISES SPRL, ci-après dénommée « la Cessionnaire »

Donc les clauses sont ci-dessus insérées, nous a été présenté ce jour à Kinshasa par :
 Maître Médard PALANKOY LAKWAS, Avocat et Mandataire en Mines et Carrières de la société IRON MOUNTAIN ENTERPRISES LIMITED, titulaire des PR 4977, 4978, 4979, 4990, 4991, 4992, 4993, 4994, 4995, 4996, 4997, 4998, 4999, 5000, 5001, 5002, 5003, 5004, 5005, 5006, 5007, 5008, 5009, 5010, 5011, 5012, 5013, 5014, 5015, 5016, 5017, 5018, 5019, 5020, 5021 et 5022

Et Monsieur Pieter DEBOUTTE, Gérant de la société IRON MOUNTAIN ENTERPRISES SPRL

Comparaissant en personne, en présence de Messieurs MANDZA ANDIA et SHAMPA KAPUKU,

Agents du Cadastre Minier, témoins instrumentaires à ce requis, réunissant les conditions exigées par la loi.

Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par nous, Notaire, aux comparants et aux témoins.

Les comparants préqualifiés ont déclaré devant nous et en présence desdits témoins que l'acte susdit tel qu'il est dressé, renferme bien l'expression de leur volonté, qu'ils sont seuls responsables de toutes contestations pouvant naître de l'exécution des présentes sans évoquer la complicité du Cadastre Minier ainsi que de son Directeur Général Adjoint a.i. agissant en tant que Notaire conformément aux articles 12 alinéa 12 et 182 du Code Minier.

En foi de quoi, les présentes ont été signées par nous, Notaire, les comparants et les témoins et revêtues du sceau du Cadastre Minier.

SIGNATURE DES COMPARANTS

Médard PALANKOY LAKWAS

Pieter DEBOUTTE

MANDZA ANDIA

SIGNATURE DU NOTAIRE

Joseph AMISI MATONGO

SHAMPA KAPUKU

SIGNATURE DES TEMOINSDROITS-PERCUS :

Frais de dépôt : 200 USD

Suivant quittance n°91001/A7

Inscription au cahier d'enregistrement des demandes d'inscription des contrats de cession

L'an deux mil onze, le 2 juin

Frais d'acte :

LE NOTAIRE